

S.I. DES EAUX DU FAYET

Siège Social: Mairie de
73460 FRONTENEX
☎ 04 79 31 40 10
☎ 04 79 31 49 88

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 octobre 2008

Etaient présents : Gérard BLANCO - Président, Jean-Paul GIRARD - Vice-Président, Laurent SIBUET - Secrétaire, Frédéric PALLUEL-LAFLEUR & SIBUE Delphin (suppléant de M. Noël MONNIER).

Christian COMBAZ est arrivé à 18 h 25.

Etait absent excusé : Noël MONNIER

Assistait également à la réunion : Bernadette BOUVET - secrétaire du Syndicat.

Monsieur Le Président Gérard BLANCO remercie les conseillers de leur présence et leur propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Il sollicite le rajout à l'ordre du jour d'un point :

- Passage des deux prêts contractés en 2004 à taux variable en prêts à taux fixe.

Le Conseil Syndical approuve ce rajout.

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical approuve également, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 29 juillet 2008.

- DETERMINATION PRÊT DE 120 000 € POUR TRAVAUX SUR SAINT VITAL :

Après consultations de différents organismes bancaires, le Président présente à l'assemblée présente le tableau comparatif des différentes propositions de prêts reçus.

TRAVAUX SUR SAINT VITAL : OFFRES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Etablissement bancaire	Taux fixe			Coût du crédit	Montant de l'annuité	Frais	
	15 ans	20 ans	Commentaires				
Crédit Agricole		5.65	Trimestrielle	Échéances constantes	81066	10053	60 euros
		5.7	Semestrielle		82655	10132	
		5.77	Annuelle		85353	10267	
		5.65	Trimestrielle	Amortis. constant du capital	68647	12652	
		5.7	Semestrielle		70110	12840	
		5.77	Annuelle		72702	12924	
Crédit Mutuel		5.45	Trimestrielle	Échéances constantes	77792	9888	60 euros
		5.5	Semestrielle		79351	9988	
		5.6	Annuelle		82499	10125	
		5.45	Trimestrielle		56432	11762	
		5.45	Trimestrielle	Amortis. constant du capital	66218	12416	
		5.5	Semestrielle		67650	12517	
		5.6	Annuelle		70560	12720	
	5.45	Trimestrielle	49867		14376		

Frais de dossier : 100 €

SOCIETE GENERALE :

EONIA + 1 % EONIA : 4.20 %

Frais de dossier : 1500 € H.T.

Le Conseil Syndical présent, à l'unanimité décide de retenir l'offre la plus avantageuse : le Crédit Agricole sur la base d'un T4M + 0.39 et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette ligne de trésorerie.

- CONVENTION D.D.A.F. de la SAVOIE

Le Président présente aux membres présents le marché d'assistance conseil à la passation d'un marché de prestation de services pour l'exploitation du réseau d'eau potable modifié de la D.D.A.F. d'un montant de 1 080.00 € H.T. soit T.T.C. 1 291.68 €.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité sur le montant de cette convention et autorise le Président à la signer.

- PASSAGE DES PRÊTS À TAUX VARIABLE EN PRÊTS À TAUX FIXE

Le Président rappelle au Conseil Syndical les deux prêts contractés auprès du Crédit Mutuel en avril 2004 de 120 000 € et 250 000 € à taux variables.

Le taux de la 1^{ère} proposition de modification de mai 2008 était de 5 %

Le taux de la 2^{ème} proposition de modification de juillet 2008 était de 5.30 %

Le taux de la proposition de modification du 2 octobre 2008 est de 5.40 %.

Le Président souligne qu'il est temps de prendre une décision. Les membres présents à l'unanimité décident de modifier ces deux prêts à taux variable en prêts à taux fixe et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires.

M. Laurent SIBUET demande s'il possible d'essayer de faire descendre le taux à 5.35 %

Monsieur Christian COMBAZ arrive à 18 h 25.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle la demande d'adhésion au Syndicat sollicitée par M. Le Maire de Notre Dame des Millières. Il est convenu d'obtenir l'étude du schéma directeur mentionnant l'état des infrastructures, le chiffrage des travaux à réaliser et les contreparties (consommations d'eau et recettes), avant de prendre position.

Ensuite un débat s'ouvre concernant l'adhésion souhaitée également par les Maires des Communes de Tournon et Verrens-Arvey, Grésy/Isère - les délégués souhaitent voir le schéma directeur de ces communes.

Une réponse sera faite à M. le maire de NOTRE DAME DES MILLIERES, pour lui indiquer que le syndicat ne peut se positionner sans connaître les conclusions du schéma directeur.

Le Président fait lecture du courrier reçu de Mme FOURNIER/CARTIER concernant le terrain sur lequel est implanté le réservoir de Villard-Mavin. Les membres ne sont pas d'accord sur le prix du m2 demandé par cette dernière soit 2.50 € le m2. Le Président souhaite consulter le service des Domaines pour une estimation.

Le Président présente le devis de VEOLIA pour le remplacement de l'hydrostab amont hors service du réservoir de Champloux pour un montant de 2 511.60 € et la décision est prise d'un commun accord de faire changer ce matériel.

Monsieur le Maire de Cléry, demande de contrôler dans le contrat du prestataire de service quelle entité doit entretenir les abords et accès des ouvrages. Au captage du Fayet, le volet ayant été arraché il est décidé de le faire remplacer de toute urgence avant qu'un problème sanitaire ne survienne.

Lors de l'entretien de l'accès du tunnel sur les 3 fuites ayant été décelées, 2 ont déjà été réparées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Président,

Gérard BLANCO